

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/181bis

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE (5.3)

**Désignation des membres de la
commission extra-communale
« jumelage et coopération
transfrontalière »**

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20231220-DEL181BISCM2012-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le douze décembre deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 25 Absents ayant donné pouvoir : 9 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. Philippe GRIMBER, Mme FLORQUIN-BLONDEL, Mme Florence BRISBART, Mme Audrey SCHERRIER, M. Gaël DUHAMEL, Mme Céline SAUZEAU, Mme Elise DORMION-ROUSSEZ, M. Michel DUHOO, M. Henri BURGHELLE,
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. LECLERCQ, M. SOOTS Mme NUNS, Mme SCHOONHEERE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET, Mme BELVAL, Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. SOOTS
Mme PATOUX	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
M. MEIRLAND	qui a donné pouvoir à M. LECLERCQ
M. TIBERGHIEU	qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN
M. COTTE	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Madame Elise DORMION-ROUSSEZ

Comme beaucoup de villes françaises depuis les années 1950, Hazebrouck entretient des relations amicales avec des villes qui lui sont jumelées, à savoir : Soignies en Belgique, Faversham au Royaume-Uni et Porz am Rhein en Allemagne.

Outre ces relations amicales privilégiées avec ces communes, le développement notamment des infrastructures dans notre commune, nous poussent à aller plus loin encore dans nos relations avec les communes voisines, sur des questions d'ordre économique, touristique, culturel ou de mobilité notamment.

Afin d'associer pleinement l'ensemble des acteurs des jumelages ainsi que les services de la Ville concernés, l'organisation en commissions (communale et commission extra-communale) spécifiques et dédiées répond aujourd'hui à ces besoins et attentes de fonctionnement.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2143-2 ;

Vu la délibération n°2022/096 en date du 6 juillet 2022 créant la commission 14 « Jumelage et coopération transfrontalière » ;

Vu la délibération n°2022/097 en date du 6 juillet 2022 créant la commission extra-communale « Jumelage et coopération transfrontalière » ;

Vu la délibération n°2023/103 en date du 12 juillet 2023 désignant 4 membres de la commission extra-communale « jumelage et coopération transfrontalière » comme suit :

- Monsieur Franck ALLACKER
- Madame Maité GOCHON
- Monsieur Jean-Michel SAUS
- Monsieur Philippe VANWASCAPPEL

Considérant que la commission extra-communale « Jumelage et coopération transfrontalière » est composée de 16 membres dont :

- 8 membres appartenant au Conseil municipal et composant la commission communale, tels que désignés par la délibération 2022/096 du 6 juillet 2022,
- 8 membres représentant la population et/ou des associations locales, étant ici précisé que leur désignation demeure à approuver, et ce, après appel à candidatures,

Il convient de compléter la liste des membres de la commission extra-communale « Jumelage et coopération transfrontalière » issus de la population. Dans ce cadre font acte de candidature :

- Madame Géraldine JOHN
- Monsieur Jean-Paul LICOUR
- Monsieur Kévin LAHOUSTE
- Madame Charlotte BORDEAU MURA

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De procéder à la désignation des 4 membres représentant la population proposée ci-dessus,
- Les 8 membres appartenant au Conseil municipal composant la commission communale ayant été désignés par délibération n°2022/096 du 6 juillet 2022,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

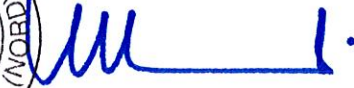
LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOPTÉ à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL



Le Secrétaire de séance,



Elise DORMION-ROUSSEZ

Envoyé en préfecture le 02/01/2024

Reçu en préfecture le 02/01/2024

Publié le



ID : 059-215902958-20231220-DEL181BISCM2012-DE